



VICHYCOMMUNAUTÉ

DECISION DE M. LE PRESIDENT

N° 2020-236 du 28/07/2020

Domaine : 8. Domaines de compétences par thèmes
Sous-domaine : 8.9 Culture

Objet : RALLYE BD RESEAU DES MEDIATHEQUES

Le Président de la Communauté d'Agglomération – Vichy Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Vichy Communauté,

VU la délibération du Bureau Communautaire n° 3 du 14 décembre 2017 approuvant la charte de mise en réseau des bibliothèques du territoire de Vichy Communauté, réglant les modalités de fonctionnement du réseau et la collaboration entre ses membres,

VU la charte de mise en réseau des médiathèques du territoire de Vichy Communauté stipulant que les bibliothèques du réseau sont au cœur du développement local notamment par un plan d'animations concertés,

CONSIDERANT que le ministère de la culture a déclaré l'année 2020 (prolongation jusqu'en juin 2021) année de la BD,

CONSIDERANT que le réseau des médiathèques organise régulièrement des animations autour de la BD (festival « Venez buller à Cusset », atelier « prix France info de la BD du réel » à la médiathèque de l'Orangerie...),

CONSIDERANT la proposition du réseau des médiathèques de réaliser un Rallye BD ouvert aux lecteurs du réseau des médiathèques du 26/09/2020 au 30/01/2021,

DECIDE

Article 1 – D'approuver l'animation intitulée « Rallye BD » qui renforce la cohésion partenariale des quatre médiathèques du réseau des médiathèques,

Article 2 – D'approuver le règlement du rallye qui sera déposé auprès d'un huissier de justice.

Par délégation du Conseil Communautaire
Délibération du 16 juillet 2020,

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Rendue exécutoire

Transmise en Sous-préfecture le : - 5 AOUT 2020

Publiée le : - 5 AOUT 2020

RALLYE BD
26/09/2020 – 31/01/2021

REGLEMENT

Article 1 :

Le réseau des médiathèques de Bellerive-sur-Allier, Cusset, Vichy et Vichy Communauté organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé « Rallye BD ».

Il débutera le samedi 26 septembre 2020 à l'occasion du festival « Venez buller à Cusset » qui se tiendra à Cusset.

Il s'achèvera le samedi 30 janvier 2021 à la fermeture des médiathèques, durant la fin du festival BD d'Angoulême.

Article 2 :

Ce jeu est ouvert aux lecteurs du réseau des médiathèques, enfants, adolescents et adultes, à l'exception du personnel du réseau des médiathèques.

La sélection proposée peut être intégralement lue par les adultes. La sélection des lectures à destination du jeune public sera matérialisée par un code couleur.

La participation au rallye BD dans la catégorie individuelle est conditionnée à une inscription au réseau.

La participation au rallye BD dans la catégorie groupe (2 à 4 personnes maximum) nécessite qu'au moins un des participants du groupe soit inscrit au réseau des médiathèques.

Une seule participation par personne est autorisée.

Dans le cas contraire, la participation sera considérée comme nulle.

Les coordonnées des participants ne pourront faire l'objet d'une utilisation ultérieure à des fins commerciales et promotionnelles.

Tout participant gagnant un lot accepte de façon inconditionnelle la diffusion de son nom dans le cadre de la communication qui sera faite autour de l'animation.

Article 3 :

Pour participer au présent jeu, toute personne intéressée devra retirer un bulletin de participation auprès de l'organisateur :

- Sur le stand « Médiathèque éphémère » du festival « Venez buller à Cusset » le 26 septembre 2020
- En version dématérialisée sur le portail du réseau des médiathèques (<http://mediatheques.vichy-communaute.fr/>)
- En version papier dans les quatre médiathèques du réseau

Ce bulletin sera disponible à compter du 26/09/2020 et jusqu'au 30/01/2021 à la fermeture des médiathèques.

Les bulletins de participation, une fois remplis, seront remis à l'organisateur, dans l'une des quatre médiathèques du réseau. Des urnes seront prévues à cet effet.

Tout bulletin remis après le 30/01/2021 à la fermeture des médiathèques, sera considéré comme nul.

Article 4 :

Tout bulletin apparaissant comme falsifié, détérioré ou copié par quelque moyen que ce soit sera considéré comme nul.

Tout bulletin illisible ou surchargé sera considéré comme nul.

Article 5 :

120 BD sont mises en lice.

Les albums représenteront un éventail large de la production en matière de bande dessinée. Seront représentés les genres : reportage, humour, policier, fantastique, science-fiction, manga, adaptation, biographie, chronique contemporaine.

Seront aussi représentés les auteurs du festival « Venez buller à Cusset ».

L'objectif est de lire le maximum de bandes dessinées durant le temps imparti au rallye et de répondre aux questionnaires associés. Un minimum est fixé pour la validation de la participation, à savoir :

- Catégorie individuel enfant : 5 BD minimum
- Catégorie individuel adolescent : 10 BD minimum
- Catégorie individuel adulte : 10 BD minimum
- Catégorie groupe : 20 BD minimum

Article 6 :

Les bandes dessinées retenues pour le rallye seront empruntables 2 semaines non renouvelables, afin de leur permettre de circuler dans les médiathèques et grâce au service des navettes.

Article 7 :

Chaque BD mise en lice pour le rallye possède un questionnaire de 10 questions à choix multiple. Il y a une seule réponse possible par question. Les réponses sont obligatoirement présentes dans l'album de bande dessinée. Chaque questionnaire possède également une question subsidiaire. Les réponses à ces dernières sont présentes sur Internet ou sur demande auprès des bibliothécaires du réseau des médiathèques.

Les questionnaires présents dans les BD doivent y rester et ne sont pas destinés à être remplis à l'intérieur des BD.

Le bulletin de participation contient une grille qui comprend la liste exhaustive de la sélection pour le rallye BD, la grille permettant de reporter les réponses des questions à choix multiple et des questions subsidiaires.

Les enfants ne pourront répondre qu'aux questions des bandes dessinées signalées par un code couleur.

Les adolescents pourront répondre à toutes les questions des bandes dessinées du rallye BD sauf mention contraire d'âge (signalée sur les albums concernés).

Les adultes pourront répondre à tous les questions des bandes dessinées.

Les lectures des mineurs restent sous la responsabilité des représentants légaux. L'organisateur en décline toute responsabilité.

Chaque bonne réponse à une question à choix multiple se verra attribuer 1 point. Chaque question subsidiaire se verra attribuer 2 points. Le plus grand nombre de points désignera le vainqueur dans les 4 catégories mentionnées précédemment :

- Catégorie individuel enfant
- Catégorie individuel adolescent
- Catégorie individuel adulte
- Catégorie groupe

Le gagnant est celui qui obtiendra le plus de points dans sa catégorie. En cas d'ex aequo au sein d'une même catégorie, un tirage au sort désignera le gagnant.

Article 8 :

Les lots à gagner sont les suivants :

Catégorie individuel enfant (jusqu'à 12 ans) :

1^{er} lot : 1 chèque cadeau d'une valeur de 20 euros à utiliser dans une des librairies de Vichy

2^{ème} lot au 10^{ème} lot : une bande dessinée offerte par le réseau des médiathèques.

Catégorie individuel adolescent (de 13 à 17 ans) :

1^{er} lot : 1 chèque cadeau d'une valeur de 20 euros à utiliser dans une des librairies de Vichy

2^{ème} lot au 10^{ème} lot : une bande dessinée offerte par le réseau des médiathèques.

Catégorie individuel adulte (à partir de 18 ans) :

1^{er} lot : 1 chèque cadeau d'une valeur de 20 euros à utiliser dans une des librairies de Vichy

2^{ème} au 10^{ème} lot : une bande dessinée offerte par le réseau des médiathèques.

Catégorie groupe (2 à 4 personnes maximum, tout âge confondu) :

1^{er} lot : 1 chèque cadeau par membre du groupe, d'une valeur unitaire de 10 euros à utiliser dans une des librairies de Vichy

2^{ème} lot : au 5^{ème} lot : une bande dessinée offerte par le réseau des médiathèques pour chaque membre du groupe.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation ni à la remise de sa contre-valeur en argent.

Ils ne pourront être échangés contre d'autres prix.

Si pour une raison extérieure à l'organisateur, un des lots devait être modifié, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. L'organisateur le remplacera alors par un lot de caractéristiques similaires, de valeur égale ou supérieure.

Article 9 :

Le palmarès annonçant les gagnants de chaque catégorie, sera connu au plus tard le 16 février 2021 par affichage dans les médiathèques du réseau, sur le portail du réseau des médiathèques et sur les réseaux sociaux institutionnels des médiathèques. Les gagnants seront prévenus par mail ou téléphone et avertis du lieu de retrait de leurs cadeaux.

Article 10 :

Le fait de participer au rallye BD implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce jeu, si les circonstances l'exigent notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

Article 11 :

Toute contestation relative au présent règlement ou à son interprétation relève de la compétence de l'organisateur.

Article 12 :

Le présent règlement sera déposé le 1^{er} septembre 2020 à l'étude de Maître Couleau, huissier de justice, 11 place de l'Hôtel de Ville à Vichy.

Le règlement est également consultable sur le portail du réseau des médiathèques et peut être communiqué sur simple demande faite à l'organisateur.

Article 13 :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du Rallye BD sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

Les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Ce droit s'exerce auprès du réseau des médiathèques, en s'adressant à l'une des quatre médiathèques qui le composent.

Le Président,

Frédéric AGULERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DECISION N° 2020-236 DU 28/07/2020 - RALLYE BD RESEAU DES

Objet de l'acte :
MEDIATHEQUES

.....
Date de décision: 28/07/2020

Date de réception de l'accusé 05/08/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28JUIL2020_236

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200728-28JUIL2020_236-AU

.....
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 8 ,9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2020-236.pdf (99_AU-003-200071363-20200728-28JUIL2020_236-AU-1-1_1.pdf)